Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 817

Artikel: Comment sortir de l'impasse : (suite)
Autor: Roten, Pierre de / Rothen, Pierre von
bol: https://doi.org/10.5169/seals-268227

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vement Femin

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M^m• WIBLÉ-GAILLARD, 10,

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses ADMINISTRATION ET ANNONCES Mn. Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconn

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

. . . Fr. 6.-- (ab. min.) SHISSE 1 an . Abonnement de soutien . . . 8 .-, 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Cherchez non point la façon de rendre les conflits irrépararables mais, tout au contraire celle de les mener si possible à une équitable solution.

Ph. BRIDEL.

Une voix qui s'est tue

On trouvera, en 2me page, un article sur le regretté Dr Muret. Nous publions ici quelques lignes adressées par lui à notre journal, lors du 30me anniversaire de cet organe, en novembre 1942. Reportons-nous à cette période angoissée et nous sentirons l'optimisme réconfortant de tels propos.

Le Mouvement Féministe a participé intensément à la vie et à l'évolution de la Société des Nations et a vécu sa grandeur et sa déca-dence. Il a fidèlement suivi le développement, les progrès et, hélas, aussi, les reculs de l'idée féministe et suffragiste dans certains pays déjà libérés, mais où la notion même du sufdéjà libérès, mais où la notion même du suf-frage universel a disparu. Cette brillante acti-vité internationale ne l'a pas empêché de prendre une part considérable au développe-ment du féminisme dans notre pays et de si-gnaler et relater les efforts de nos sociétés féministes, les campagnes en faveur du suf-frage féminin et bien d'autres...

Faue feminn et oien à aures...
En un not, il a été le miroir et l'écho d'une grande époque, il a fait preuve d'une féconde et belle activité et c'est ainsi que, malgré toutes les difficultés, qui ont fait sombrer tant de périodiques, il a survêcu et tenu dignement. de periodiques, il a survecu et tenu dignement et vaillamment sa place importante que lui a acquise depuis longtemps sa créatrice et ré-dactrice, Mlle Gourd. Sans se laisser découra-ger, il a maintenu bien haut le flambeau de la justice, de la liberté et de la démocratie contre certaines tendances rétrogrades et, toujours fidèle à la belle devise genevoise: Post tenebras lux, il a, malgré tout, conservé et réussi à entretenir chez ses lecteurs des deux sexes l'espoir en un avenir meilleur. Aussi mériteles félicitations et la reconnaissance de t-u les jeucuations et la reconnaissance de tous ceux qui croient encore au progrès bu-main. Puisse celle, qui en est l'âme et la mère spirituelle présider longtemps encore à la no-ble activité du Mouvement Fénniste, qui fête aujourd'hui le trentième anniversaire de sa

Dr M. Muret Professeur honor. à l'Université de Lausanne.

La situation économique des femmes âgées

Personne n'ignore combien difficile et par-fois tragique peut être la situation des per-sonnes âgées en quête de travail. Et l'on reconnaîtrait volontiers que cette situation est encore plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

C'est pour jeter quelque lumière sur ce problème que le Secrétaire général de l'ONU a établi un rapport sur « L'accès de la femme à la vie économique » au bénéfice de la Com-mission de la condition de la femme actuelle-ment à New-York. L'étude des difficultés éprouvées par les

L'étude des difficultés éprouvées par les femmes relativement âgées pour trouver un travail, fait l'objet principal du rapport qui met cependant en lumière, assez paradoxale-ment, l'augmentation constante du nombre des femmes salariées.

Les obstacles principaux

Le rapport passe en revue la situation dans plusieurs pays d'Europe, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande, et arrive à la conclusion que la femme de 40 ans ou plus, qui désire obtenir — ou conserver — un emploi, se heurte à cinq obstacles principaux qui n'épargnent d'ailleurs pas entièrement les hommes placés dans les mêmes circonstances.

- 1) On hésite à employer les personnes âgées hommes et femmes parce qu'on pense que leurs capacités physiques et intellectuelles, surtout dans le cas des femmes, sont inférieures à celles des jeunes travail-
- L'employeur n'est pas disposé à verser 2) L'ellipoteur less pas dispose à verser à une caisse des pensions, pour un travail-leur âgé, des contributions qui seraient plus élevées que celles qu'il aurait à payer pour un jeune travailleur, contributions généralement plus élevées dans le cas des femmes qui ont une vie moyenne plus longue que celle des hommes.
- 3) Les personnes âgées se heurtent aux pratiques suivies pour faire place aux jeunes et faciliter leur avancement, limite d'âge pour

l'accès à un emploi (de 35 à 30 ans) et re-traite obligatoire de 60 ou 65 ans.
4) La femme, plus souvent que l'homme,

4) La femme, plus souvent que l'homme, cherche à reprendre un emploi à un âge relativement avancé, lorsque ses enfants sont élevés ou qu'elle a perdu son mari, ou encore à la suite d'un divorce ou d'une séparation de corps. Elle se trouve alors handicapée par son manque de formation et d'expérience.
5) Il y a enfin, le préjugé traditionnel de certains employeurs contre les femmes, qui les incite à engager de préférence un homme et, s'ils engagent une femme, à lui donner un salaire inférieur.

salaire inférieur.

Difficultés régionales

D'autres difficultés encore résultent de conditions locales. Mais dans l'analyse par pays qu'en fait le rapport, il y a lieu de no-ter que les sources d'information sont sou-vent officieuses ou même non officielles et peuvent ne pas toujours se prêter à une gé-résultent pas néralisation.

Cependant, la croyance que le public pré-Cependant, la croyance que le public pre-fère avoir affaire à des employées jeunes, dans les métiers où celles-ci sont en contact avec le public, semble être répandue parmi les employeurs en Belgique, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Dans plusieurs pays également, on constate que les fluctuations de l'état de santé des femmes âgées ont une influence sur le rendement et la stabilité du travail.

On trouve en France et en Finlande que les femmes âgées éprouvent plus de difficulles femmes âgées éprouvent plus de difficul-tés à se défaire de certaines habitudes et à s'adapter à des situations nouvelles; en France, que l'âge intervient comme un cri-tère d'élimination lorsqu'il s'agit de travaux de force ou de travaux effectués à un rythme accéléré ou encore lorsque l'entreprise est contrainte de débaucher du personnel.

Les mérites de l'âge

Cependant, ici et là, apparaissent quelques remarques encourageantes. D'une organisation féminine internationale vient cette remarque concernant le Canada: «L'assurance et la compréhension dont font preuve les femmes relativement âgées, sont souvent

d'après un rapport des Nations Unies

des qualités hautement prisées par l'employeur, aussi bien que par le public ». Mieux encore, cette réponse à une enquête entreprise par une institution britannique: « En ce qui concerne d'une façon générale le rendement des travailleurs âgés, la plupart des employeurs indiquent dans leurs réponses cui le control de la con empioyeurs inacquent dans leurs reponses qu'ils ont une influence stabilisatrice, car ils sont plus sûrs et plus consciencieux, effec-tuent du travail de meilleure qualité, et bien que moins 'rapides que les jeunes, travail-lent avec régularité toute la durée de la jour-

nee ».

De Belgique provient une remarque analogue: les déficiences dues au vieillissement sont souvent compensées par un développement ou l'apparition de nouvelles qualités, la perte de mémoire par plus d'attention et de méthode, l'initiative et l'énergie par la patience, la discipline et la prudence.

Il v a de plus en plus de femmes salariées

Il y a de plus en plus de femmes salariées
Les chiffres cités par le rapport semblent
indiquer que la balance ne doit pas être dans
l'ensemble trop défavorable puisque le nombre des femmes ayant un emploi actif est en
augmentation dans la plus grande partie du
monde occidental. Aux Etats-Unis, par exemple, le nombre de femmes salariées de plus
de 45 ans était, en 1950, neuf fois plus élevé
qu'en 1890. En France, le pourcentage des
femmes de 45 à 49 ans qui travaillaient s'élevait, en 1936, à 47,8 % et à 51,4 % en 1946.

Une remarque faite dans le rapport à pro-

vait, en 1936, à 47,8% et à 51,4% en 1946. Une remarque faite dans le rapport à propos des Etats-Unis, aide en partie à expliquer cette évolution — la cherté de la vie ou d'autres facteurs économiques mis à part —: « Chose curieuse, certains des facteurs qui ont contribué à diminuer les possibilités d'emploi pour les hommes âgés, ont parfois eu un effet inverse en ce qui concerne les femmes. Ainsi, avec l'importance décroissante de l'agriculture et celle de la main-d'œuvre femmes. Ainsi, avec l'importance décroissante de l'agriculture et celle de la main-d'œuvre agricole dans l'activité nationale, d'une part, et d'autre part l'expansion considérable des villes, un nombre croissant de femmes obtiendra des emplois rémunérés. Pour les femmes, les possibilités d'emploi sont plus grandes dans les villes que dans les entreprises agricoles »

Comment sortir de l'impasse

Nous avons publié dans le Mouvement du 3 avril, la première partie de l'interpellation du député P. von Roten, au Grand Conseil valaisan, où il propose d'introduire le suffra-

On reprochera peut-être à ce chemin d'être injuste en disant « ou toutes ou aucune ! » Mais ce reproche tombe à faux. Car en premier lieu, on peut dire que la femme qui ne fait pas la demande d'être électrice ne subit aucune injustice si elle n'est pas admise à voter.

On pourrait aussi dire qu'inégalité il y a, puisque dans certaines communes le Conseil admettra les électrices tandis que dans d'autres il ne les admettra pas. Cela est vrai, mais chaque admission d'une seule femme sur une liste électorale sera un peu d'injustice en moins, ce qui vaut bien une petite inégalité. Chaque femme qui est, en moins, privée des droits politiques rétablit un peu l'injustice existante qui sera complètement supprimée le jour où toutes les femmes qui en font la demande seront admises sur les listes électorales. Ce chemin que nous indiquons tient compte de la dignité individuelle de chaque On pourrait aussi dire qu'inégalité il y a

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes.

TSCHIN-TA-NI à Genève, 9, place du Bourg-de-Fou vous ne trouverez que du thé.

ge féminin, non par la voie des scrutins élec-toraux, mais au moyen de demandes écrites, adressées par des femmes à leurs autorités communales.

personne humaine. Ce que les féministes veu-lent, ce n'est pas de faire entrer par fournées les femmes dans la vie politique, mais qu'au-cune femme ne se voie refuser le droit de dire son mot, uniquement parce qu'elle est

On nous opposera peut-être que le Tribunal fédéral a déjà condamné notre procédure. Ce n'est pas vrai. Le Tribunal fédéral a eu à se prononcer une fois sur un recours de droit public fait par une femme, à laquelle on refusait l'inscription dans le registre élecon retusait l'inscription dans le registre élec-toral. La recourante fut, il est vrai, déboutée, mais la question avait été examinée par le Tribunal fédéral uniquement sous l'angle de l'arbitraire. C'est-à-dire que le Tribunal fé-déral a dit que le refus de porter une femme dans le registre électoral n'était pas arbi-traire, puisque cela avait toujours été prati-cué compre cela es Suirce. Moit le Tribunal traire, puisque cela avait toujours été pratiqué comme cela en Suisse. Mais le Tribunal fédéral ne s'est jamais prononcé sur la question positive de savoir s'il serait anticonstitutionnel de porter une femme sur les registres électoraux. Et cet arrêt du Tribunal fédéral date d'ailleurs de l'an de grâce 1887, et l'on peut supposer que l'air du Palais de Mont-Repos en 1954 sera tout de même un peu plus féministe qu'en 1887. Ce chemin nous reste donc grand ouvert et je crois que nous reste donc grand ouvert et je crois que nous devrions nous hâter de le prendre.

(suite en page 3)

DE-CI.

Mme Clara Ragaz a 80 ans

Mme Clara Ragaz a 80 ans
L'Essor, périodique bien connu de ceux
qui s'efforcent de maintenir, de créer la paix
entre les humains, a publié un numéro spécial sur le service civil international. Dans ces
pages, on trouvera un article de Charlotte
Cottier sur Le rôle de la femme au Service
civil international et un article de M. Ed.
Privat, en hommage à Mme Clara Ragaz, qui
fête son 80me anniversaire. Notre journal
s'associe aussi aux félicitations qui sont adressées à cette féministe et pacifiste de la première heure. mière heure.

Du 30 août au 4 septembre se tiendra, à le Congrès mondial de la protection de l'enfance.

Le Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, qui a son siège à Fribourg, annonce le décès du président de cette fédération, M. Joseph Piller, magistrat professeur, homme politique éminent, le 14 février 1954.

Du 31 mars au 3 avril a été ouverte, à Berne, sous les auspices du «Bernischer Frauenbund» (sociétés féminines bernoises), une exposition fort attrayante des ouvrages exécutés à domicile par les habitantes des vallées italiennes des Grisons: tissages à la main, laine filée à la main, teinte avec des couleurs végétales, présentés par des vendeuses dans

DE-LA ===

le superbe costume du pays. On vendit pour 12 000 fr. environ de marchandises et on ins-crivit de nombreuses commandes, un beau

Hedy Salquin, chef d'orchestre, qui a re-cueilli maints lauriers dans les concours de Paris, Genève et Ostende, qui a dirigé de grands orchestres à Copenhague, Oslo, Ge-nève, avec grand succès, a dirigé à Zurich l'orchestre de la Tonhalle, le dimanche 4 avril.

Mlle Jeanne Pelt, dont le père est directeur du Bureau européen des Nations Unies à Genève, a réussi les examens pour la carrière di-plomatique et a été nommée secrétaire à l'am-bassade des Pays-Bas à Oslo.

La plus haute distinction que peut décer-ner l'Académie des poètes américains, un prix de cinq mille dollars, a été remis à une fem-me, Mrs. Louise Townsend Nicholl. S. F.

La Société d'utilité publique des femmes suisses tiendra son assemblée annuelle, la 66me, à Davos.

Lors de la dernière assemblée du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, le titre de « présidente d'honneur » a été conféré à Mme Charles Gautier. Des acclamations ont témoigné combien les

assistantes le jugeaient mérité